



FRANCE
compétences

DOSSIER DE PRESSE

Retour sur les 6 premiers mois d'activité
de France compétences : un bilan positif

Juillet 2019



Edito

Chères lectrices, chers lecteurs,
Au terme des 6 premiers mois d'activité de France compétences, je tenais à saluer chaleureusement le travail considérable effectué en si peu de temps. Je n'oublie pas que ce travail de qualité n'aurait pas été possible sans l'engagement exigeant et bienveillant de l'ensemble des équipes de France compétences, du Conseil d'administration et de nos partenaires.

Il nous a permis de respecter les premières grandes étapes que nous nous étions fixées et les échéances imposées par la loi.

Cet été, nous resterons mobilisés pour poursuivre le travail en cours et démarrer les nouveaux chantiers structurants dès septembre.

J'ai conscience de l'ampleur des changements induits par la réforme, **mais la création de France compétences est liée à une attente essentielle de notre société** : dans un monde en

pleines mutations technologiques, écologiques et sociales, les métiers évoluent rapidement **et la compétence devient plus que jamais le rempart le plus efficace contre le chômage.**

L'enjeu auquel nous essayons de répondre depuis 6 mois est de rendre l'accès à la formation professionnelle et à l'apprentissage plus simple, plus rapide, plus lisible et plus efficace. Chaque personne doit pouvoir bénéficier pleinement des formations qui lui permettent d'être acteur de sa vie professionnelle. **Cette mission d'intérêt général est la boussole qui guide** chacune de nos décisions.

Elle nous oblige à conserver ce rythme, cette rigueur, cette exigence et cet enthousiasme.

Jérôme TIXIER
Président du Conseil d'administration de France compétences

2



A la une

Stéphane LARDY, Directeur général, présente les grandes missions de France compétences et dresse un premier bilan semestriel.



[Écouter le podcast](#)

NOS MISSIONS

Réguler et contrôler

les règles de prise en charge et la qualité des actions de formation par :

- la collecte des informations transmises par les prestataires de formation
- l'observation des coûts
- des avis et des recommandations

Garantir

l'adéquation des certifications professionnelles aux besoins économiques et sociaux :

- en s'assurant de la qualité et de la lisibilité des certifications enregistrées aux RNCP et RSCH

Organiser

le CEP pour les actifs occupés du secteur privé :

- avec un accompagnement adapté aux besoins des personnes souhaitant construire leur parcours professionnel

Évaluer et informer

pour contribuer au débat public :

- par des études sur le développement des compétences et des qualifications des actifs
- avec un rapport annuel sur l'usage des fonds de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Financer et répartir

les fonds mutualisés entre :

- les 11 OPCO pour la promotion de l'alternance et pour le développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés
- les Régions pour soutenir les CFA et le développement économique territorial
- la CDC pour le CPF
- l'État pour la formation des demandeurs d'emploi
- l'ASP pour financer le permis de conduire des apprentis

- les CPIR pour les projets individuels de transition professionnelle
- les opérateurs du CEP des actifs occupés du secteur privé

Le saviez-vous ?

Une Médiatrice, nommée pour 3 ans, instruit les réclamations individuelles des salariés concernant ces deux derniers dispositifs. Un rapport est publié chaque année pour proposer des améliorations sur le fonctionnement du système, des offres et services proposés aux usagers.

Glossaire

ASP : Agence de Services et de Paiement
CDC : Caisse des Dépôts et Consignations
CEP : Conseil en évolution professionnelle
CFA : Centre de formation des apprentis
CPF : Compte personnel de formation
CPIR : Commissions paritaires interprofessionnelles régionales
OPCO : Opérateurs de compétences
RNCP : Répertoire national des certifications professionnelles
RSCH : Répertoire spécifique des certifications et des habilitations

Bilan des 6 mois de France compétences : le point sur l'apprentissage (1/3)

Malgré un agenda serré, France compétences a respecté les échéances et a émis les recommandations attendues concernant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage. À cela s'ajoute notamment la mise en place de l'aide de 500 euros pour le financement du permis de conduire des apprentis majeurs.

LA RÉFORME DU FINANCEMENT DE L'ALTERNANCE : RÉGULER ET MIEUX ORGANISER LE SYSTÈME

"Rappelons que France compétences n'est pas là pour fixer les prix pratiqués par les CFA. Notre objectif est de faire converger les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage fixés par les branches professionnelles pour chaque titre ou diplôme préparé dans leur secteur", indique Stéphane Lardy, Directeur général de France compétences, dans le Quotidien de la Formation.

Le nouveau financement de l'apprentissage acté par la loi "Avenir professionnel" vise un double objectif :

- permettre la mise en place d'un financement plus dynamique de l'apprentissage selon l'activité des CFA ;
- faire converger les niveaux de prises en charge qui connaissent aujourd'hui une trop grande dispersion.

"La loi exigeait qu'avant le 15 mars, nous fassions des recommandations sur les niveaux de prise en charge qui étaient émis par les commissions paritaires de l'emploi. Ce fut un exercice très cadencé pour cette année de transition", explique Stéphane Lardy.

Résultat : objectif atteint pour les équipes de France compétences. Après un traitement statistique utilisant [une méthode claire et objective](#), les deux tiers des valeurs remontées par les branches professionnelles ont été retenues et [près de 7 000 recommandations](#) ont été émises. [98% de ces recommandations ont été suivies par les branches](#). France compétences a transmis ces éléments au ministère chargé de la Formation professionnelle qui fixera par décret les niveaux de prise en charge définitifs.

FACILITER LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE DES APPRENTIS

L'apprentissage est un moyen efficace de lutter contre le chômage et permet une insertion plus rapide dans l'emploi. Les apprentis, en alternant périodes en centre de formation et en entreprise acquièrent une expérience professionnelle au cœur du terrain tout en étant rémunéré.

Afin d'encourager la mobilité géographique des apprentis, France compétences [octroie une aide de 500 euros pour le financement de leur permis de conduire](#). Pour obtenir cette aide, l'apprenti majeur doit contacter son CFA qui le guidera dans ses démarches.

4

Les grandes étapes :

- **Janvier - Février :** approbation des taux de répartition des contributions légales pour la formation professionnelle et l'alternance
- **Février :** mise en place d'une convention avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour aider les apprentis à financer leur permis de conduire
- **Mars :** émission de 6 728 recommandations en direction de 163 branches
- **Juillet - Août :** publication de l'ensemble des niveaux de prise en charge (suite au décret du ministère du Travail)



EN SAVOIR PLUS :

- [La méthode d'élaboration des recommandations](#)
- [Les recommandations de France compétences](#)
- [Le retour des branches professionnelles](#)

Bilan des 6 mois de France compétences : le point sur la certification professionnelle (2/3)

En 6 mois, France compétences a posé les fondements de la refonte et de la modernisation du système de certification professionnelle. L'objectif est la mise en place d'un système efficace répondant aux besoins économiques et sociaux.

DES CERTIFICATIONS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE L'ÉCONOMIE

La [certification professionnelle](#) permet aux actifs d'être plus agiles face à un monde du travail en mutation constante. La mission de France compétences est "de répondre au mieux aux attentes de l'économie, dans une logique gagnant-gagnant à la fois pour sécuriser les parcours professionnels des actifs mais aussi pour répondre aux besoins de l'entreprise", explique Mikaël Charbit, directeur de la Certification professionnelle à France compétences.

Pour ce faire, la loi "Avenir professionnel" fixe :

- 9 critères pour l'enregistrement au [Répertoire national des certifications professionnelles \(RNCP\)](#) ;
- 6 critères pour le [Répertoire spécifique \(RS\)](#) (ex-Inventaire).

Ces critères permettent à France compétences de s'assurer que les certifications professionnelles enregistrées sont bien en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi.

INSTALLATION DE LA COMMISSION DÉDIÉE AUX CERTIFICATIONS

France compétences a mis en place [une commission de la Certification professionnelle](#), présidée par Françoise Amat. Composée de représentants de ministères, de partenaires sociaux et de Conseils régionaux, la commission rend des avis sur les demandes d'enregistrement aux deux répertoires nationaux. Elle s'est fixée comme priorité immédiate la stabilisation, la formalisation et la diffusion des principaux éléments de doctrine concernant les critères d'enregistrement des certifications professionnelles.

Pour épauler la commission, [un comité scientifique](#) a été créé au mois de mai. Il est composé de trois personnalités qualifiées, nommées par le ministère du Travail. Objectif : proposer chaque année à la commission une liste des métiers en forte évolution ou émergents.

DES NOTES DE DOCTRINE : DES OUTILS DE RÉFÉRENCE

"Les exigences sont plus fortes vis-à-vis des certificateurs, avec une phase de recevabilité du dossier pour voir s'il est conforme aux critères", indique Françoise Amat.

France compétences se doit d'explicitier, via notamment la publication de plusieurs notes de doctrine, les orientations et les nouvelles exigences prévues par la loi. [Les notes publiées](#) à ce jour concernent :

- la rédaction des parchemins
- le répertoire spécifique
- les blocs de compétences
- les référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation
- l'évaluation de l'impact économique et social.

Ces documents visent à parler un langage commun et précisent des éléments essentiels pour simplifier l'enregistrement des certifications.

UNE MODERNISATION DES OUTILS NUMÉRIQUES

Deux grandes étapes de modernisation ont rythmé ce premier semestre :

1/ La mise en œuvre, dès le mois de février 2019, d'une [procédure dématérialisée](#) des demandes d'enregistrement de certification.

2/ La mise en ligne de [l'espace officiel de la certification](#). Cette plateforme web permet d'accéder aux certifications inscrites aux deux répertoires gérés par France compétences (RNCP et RS) ainsi qu'aux notes de doctrine. C'est également depuis cet espace que les organismes certificateurs effectuent leurs demandes d'enregistrement.

Les grandes étapes :

- **Février** : lancement de la démarche de modernisation et de refonte du système de certification
- **Mars** : installation de la commission en charge des certifications professionnelles
- **Mai** : installation du comité scientifique auprès de la commission Certification Professionnelle
- **Juin** : publication de la nouvelle plateforme web dédiée aux certifications professionnelles



EN SAVOIR PLUS :

- [La refonte du système de certification professionnelle](#)
- [La commission en charge des certifications professionnelles](#)
- [Le comité scientifique](#)
- [Le nouvel espace web de la certification professionnelle](#)



Bilan des 6 mois de France compétences : le point sur l'orientation et l'évolution professionnelle (3/3)

Chargée de sélectionner les opérateurs régionaux pour le Conseil en évolution professionnelle (CEP) des actifs occupés du secteur privé, France compétences a lancé un marché public et débute sa phase d'analyse des candidatures reçues. Par ailleurs, une Médiatrice a été nommée au début de l'année 2019. Elle a pour mission de faciliter la résolution des différends entre les usagers et les opérateurs chargés d'assurer le CEP et le Compte personnel de formation (CPF) de transition professionnelle.

ORGANISER LE CEP DES ACTIFS OCCUPÉS DU SECTEUR PRIVÉ

Les candidats avaient jusqu'à fin juin pour déposer leurs offres. Les équipes de France compétences doivent maintenant analyser les dossiers reçus selon des critères qualitatifs et quantitatifs. "Nous serons très vigilants sur la capacité à assurer leur service dans tous les territoires et sur les éventuels conflits d'intérêt", insiste Stéphane Lardy, Directeur général de France compétences dans le Quotidien de la formation.

Ensuite, le Conseil d'administration du 17 octobre sélectionnera un opérateur par région. Les opérateurs choisis auront deux mois pour s'organiser et pour rendre le service accessible. "À partir de janvier 2020, chaque salarié, chaque actif occupé pourra faire appel à un prestataire dans la région dans laquelle il travaille ou il habite", indique Stéphane Lardy.



[Pour en savoir plus sur le Conseil en évolution professionnelle.](#)

LA MÉDIATION : ÊTRE À L'ÉCOUTE DES RÉCLAMATIONS DES USAGERS

Dès son installation, France compétences, a nommé une [Médiatrice](#), Karine Dartois, pour une période de trois ans, renouvelable. Elle est chargée de répondre aux réclamations individuelles des usagers concernant le CEP des actifs occupés du secteur privé et le CPF de transition professionnelle. Son cadre d'intervention, les droits et les obligations des parties prenantes sont définis dans une [Charte de la médiation](#).

Indépendante, neutre et impartiale, la Médiatrice est à l'écoute des usagers en respectant un cadre juridique clair, équitable et en cohérence avec la situation de la personne.

La Médiatrice publie chaque année un rapport dans lequel elle fait un bilan de son activité réalisée au bénéfice des usagers et formule, le cas échéant, les propositions qui lui paraissent de nature à améliorer le fonctionnement de France compétences et le service rendu aux usagers.

7

Les grandes étapes

- **Janvier** : nomination de la Médiatrice de France compétences
- **Avril** : lancement du marché public du CEP visant la sélection des opérateurs régionaux
- **Octobre** : sélection des opérateurs CEP
- **Novembre** : publication de la liste des opérateurs sélectionnés
- **Janvier 2020** : déploiement opérationnel en région des opérateurs CEP




EN SAVOIR PLUS :

- [Lancement du marché national visant à sélectionner les opérateurs du CEP](#)
- [Zoom sur la Médiatrice de France compétences](#)



FRANCE
compétences

 11 rue Scribe-75009-Paris

 01 81 69 01 52

 presse@francecompetences.fr

Suivez-nous



www.francecompetences.fr